

■ **Béatrice Jungo**, à Praroman, exploitation d'un institut de beauté, etc. Entreprise individuelle. (FOSC du 14.08.2002, p. 5). Inscription d'office par suite de la fusion des communes de Bonnefontaine, Essert (FR), Montévraz, Oberried (FR), Praroman et Zénauva, selon Décret et Loi du 17.09.2002, nouvelle dénomination du siège : Le Mouret. Adresse: Praroman, Route de la Gruyère 3.

Journal no 1871 du 25.04.2003  
(00972074 / CH-217.1.001.565-7)